

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 17/03/17
Affichage le : 12/04/17
Transmission préfecture le : 12/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170331-lmc197224-DE-1-1
Du : 12/04/17
Délibération exécutoire le : 12/04/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE
CONVENTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LE
DÉPARTEMENT DES YVELINES ET LA VILLE DE SHENZHEN EN CHINE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1115-1,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'à travers leurs actions de coopération décentralisée, les collectivités territoriales contribuent largement au rayonnement de la France, à l'attractivité des territoires et à la solidarité internationale,

Considérant que le renforcement de la coopération entre la ville de Shenzhen et le département des Yvelines revêt une grande importance pour le développement de leurs territoires respectifs,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention cadre de coopération décentralisée entre la ville de Shenzhen et le département des Yvelines annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

CONVENTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT DES YVELINES ET LA VILLE DE SHENZEN EN CHINE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstient (1) : Christine Boutin.

Absents excusés (4) : Philippe Brillault, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Didier Jouy.

Procurations (8) : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Josette Jean à Pauline Winocour-Lefevre, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Karl Olive, Laurence Trochu à Michel Laugier.